

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola.
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Sonia Gaudreault, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Je remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

RÉSOLUTION CA23 170275

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA23 170276

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Magda Popeanu



appuyé par Peter McQueen

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 6 novembre 2023 à 19 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> • Vœux de fin d'année • Hanoukka – 7 au 15 décembre 2023 • Célébrations de Noël – 24 et 25 décembre • Kwanzaa – 26 au 1er janvier 2024 • Programmation hivernale dans Côte-des-Neiges • Encourager la solidarité et la générosité envers nos voisins et les plus démunis pendant la période des fêtes • Grèves dans le secteur public : soutien des élus aux professeurs et aux professionnels de la santé • Grève dans le secteur de l'éducation : soutien des élus aux parents qui doivent composer avec les impacts de la grève • Budget participatif – participation de plus de 1500 personnes de l'arrondissement • Bilan de mi-mandat - retour sur les grandes réalisations de l'équipe de la Mairesse Katahwa depuis son arrivée au pouvoir en 2021 • Bilan annuel – retour sur les événements qui ont marqué l'année 2023 • Gala du 50^e anniversaire de l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges – 23 novembre 2023 • Dénonciation d'attaques armées visant les écoles de la communauté juive de l'arrondissement
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Dîner de remerciement pour les bénévoles du Dépôt alimentaire NDG • Banques alimentaires - Appel à donner généreusement • Dîner de remerciement pour les bénévoles au Centre pour personnes âgées Espoir nouveau qui organisent des activités pour briser l'isolement des aînés • Grève dans le secteur de l'éducation • Magie des fêtes - animations spéciales à la Place Guy-Viau et au Parc Paul-Doyon – 8 au 10 et 15 au 17 décembre 2023 • Braderie de Noël - 15 au 17 décembre 2023 • Kristallnacht - commémoration de la Nuit de cristal au Musée de l'Holocauste de Montréal - 9 novembre 2023 • Hanoukka – 7 au 15 décembre 2023 • Illumination de la grande Mehorah - Chabad NDG - 9 décembre • Présence du Père-Noël au Parc Paul-Doyon le 16 décembre 2023 • 170^e anniversaire de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> • Dénonciation et craintes des résidents du district de Darlington face aux incidents à caractère antisémite et islamophobe • Appel au calme et au respect entre les différentes communautés • Remerciements adressés au policier Stéphane Rodrigue, commandant au SPVM et Gisele Moluh, conseillère en développement communautaire pour leur travail sur le terrain • Résilience de la communauté juive • Hanoukka – 7 au 15 décembre 2023 • Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes – 6 décembre • Passage de Jean-Sébastien Patrice, directeur général de MultiCaf, à l'émission Tout le monde en parle – 3 décembre 2023 • Période des fêtes - Appel à donner généreusement • Vœux de fin d'année



Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à venir prêter main forte à MultiCaf – 9 décembre 2023 • Banques alimentaires - Appel à donner généreusement pendant les fêtes et après • Hanoukka – 7 au 15 décembre 2023 • Noël - 24 et 25 décembre 2023 • Noël orthodoxe - 7 janvier 2024 • Solstice d'hiver - 22 décembre 2023 • Éclipse solaire totale - 8 avril 2024 • Grèves dans le secteur public : soutien des élus aux professeurs et aux professionnels de la santé • Nouveau règlement en vigueur dans les bibliothèques visant à interdire l'accès aux personnes dont l'hygiène corporelle peut incommoder les autres usagers – enjeu au niveau de l'acceptabilité et de l'accessibilité de populations plus vulnérables • Commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec - 29 janvier 2024 • Dénonciation d'attaques visant la communauté juive de l'arrondissement • Rappel - les citoyens peuvent rejoindre M. Sonny Moroz en tout temps pour discuter de leurs préoccupations
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> • Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes – 6 décembre • Poursuite des efforts afin d'éliminer la misogynie et toute forme de discrimination de notre société • 75^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme - 10 décembre • 20.11 - Retour du projet de la Brigade neige • 12.03 - Adoption du Cadre de référence du soutien aux organismes à but non lucratif • 12.02 - Adoption du Programme-pilote Animation des espaces publics extérieurs 2024-2025. • Dernier dîner de Noël organisé par Paul Shubin en collaboration avec le Conseil communautaire de NDG • Vœux de fin d'année • Braderie de Noël - 15 au 17 décembre 2023 • Mention de l'anniversaire de Stephanie Valenzuela
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> • Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes – 6 décembre • Bilan - 18 années d'implication en politique municipale, dont 10 à titre de conseillère de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce • Bilan - retour sur sa carrière, ses motivations ainsi que sur ses grandes réalisations • Départ de Malaka Ackaoui, Geneviève Coutu et de Djemila Hadj-Hamou qui siégeaient sur le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement • 325^e anniversaire du quartier Côte-des-Neiges • Salon du livre de Montréal - le quartier Côte-des-Neiges était à l'honneur en 2023 • 12.05 - Dépôt d'une demande d'aide financière qui permettra l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). • Vœux de fin d'année • Hanoukka – 7 au 15 décembre 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
• Anne-Marie Joan Reynaud	Éducation sur le cyclisme
• Robert Michael Edgar	Éclipse totale du 8 avril 2024
• Alain Dostie	Transport actif multimodal
• Grace Kania	Bixi dans NDG et boîtes vertes pour les vélos
• Lana Klimko	Piste cyclable Terrebonne
• Carl Hamilton	Vente de Villa-Maria
• Ruichard Hoge	Réseaux cyclables généraux
• Irwin Rapoport	Consultations publiques
• Didier Rabette	Sécurité des piétons



RÉSOLUTION CA23 170277**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

De prolonger de 15 minutes la période de questions orales des citoyens pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
• Antoinette Taddeo	Piste cyclable Terrebonne
• Andrew Morrow	Piste cyclable
• Francis Hanneman	Piste cyclable sur Isabella

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
• Elisabeth Faure	Accessibilité des séances publiques
• Laurence Aubin	Considération des personnes âgées, des personnes handicapées et à mobilité réduite
• Ketra Schmitt	Piste cyclable Terrebonne
• Gabriel Domocos	Voie réservée aux autobus sur Van Horne
• Terry OMalley	Meilleures pratiques démocratiques
• Robert Row	Circulation autour de l'école LCC
• Isabelle Reinhardt	Séances d'information
• Edward Antczak	Piste cyclable Terrebonne
• Ray Taylor	Sécurité à l'intersection West Broadway et Sherbrooke
• Jonathan Grably	Part modale du vélo
• Dan Freder	Piste cyclable Terrebonne
• José Parent	Déchiquetage de documents personnels
• Guylaine Cormier	Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement
• Philippe Badenas	Piste cyclable Terrebonne
• Guy Aubin	Démocratie
• Jason Savard	Bixi pendant la période hivernale
• Schneur Zalman Rabin	Déneigement

RÉSOLUTION CA23 170278

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Despina Sourias

De prolonger de 15 minutes la période de questions écrites des citoyens pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
• Johanne Bougaud	Airbnb

RETOUR AUX QUESTIONS EN PRÉSENTIEL

Nom	Sujet de la question
• Miriam Zehavi	Piste cyclable Terrebonne
• Sharon Sweeney	Remerciement à Mme Sonia Gaudreault au nom du Conseil communautaire NDG
• Rachel Michie	Mesures d'urgence
• Yves Théoret	Problématique de rats
• Steven Jass	Avenue Somerled
• Shelley Kerman	Consultation – piste cyclable Terrebonne
• Christopher Phelan	Piste cyclable Terrebonne
• Michael Shafter	Collaboration des politiciens et du public
• Adam Elyahou	Permis de construction - délai
• Michael Tessler	Civilité dans le discours public

	4e question et suivante sur un même sujet
	Personne ayant quitté la séance ou ayant retiré sa question
	Personne s'étant inscrite à la période de questions orales
	Personne non entendue faute de temps

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Stephanie Valenzuela	• Demande un suivi quant aux travaux sur l'avenue Darlington et sur la sécurisation du chantier.
Despina Sourias	• S'enquiert de l'opinion de M. Sonny Moroz concernant l'enjeu de participation des différents budgets participatifs au travers la Ville de Montréal.
Sonny Moroz	• Demande à Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa de retirer les propos qu'elle a tenus à son égard au conseil d'arrondissement du 10 octobre dernier.



Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à ses collègues de l'opposition, M. Sonny Moroz et Mme Stephanie Valenzuela, les raisons pour lesquelles ils n'étaient pas présents lors des festivités entourant le 325e anniversaire du quartier Côte-des-Neiges.
Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> • Demande aux membres de l'opposition si une invitation aurait dû être acheminée aux deux élus afin qu'ils assistent au Salon du livre de Montréal, au cours duquel le quartier Côte-des-Neiges était à l'honneur.
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à M. Sonny Moroz s'il a l'intention de proposer de nouvelles pistes cyclables dans son district.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance déposée.

RÉSOLUTION CA23 170279

ADHÉSION - POLITIQUE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'adhérer et de mettre en œuvre la Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux de la Ville de Montréal (PTÉDDIM) pour les projets à réaliser dans le parc immobilier de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1239982001

RÉSOLUTION CA23 170280

ADOPTION - PROGRAMME-PILOTE - ANIMATION DES ESPACES PUBLICS

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter le Programme-pilote Animation des espaces publics extérieurs 2024-2025.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02 1239160005



RÉSOLUTION CA23 170281

ADOPTION - CADRE DE RÉFÉRENCE - SOUTIEN AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'adopter le Cadre de référence du soutien aux organismes à but non lucratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.03 1239176003

RÉSOLUTION CA23 170282

LISTE DES ORGANISMES RECONNUS - AJOUT DE 7 ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

De reconnaître 7 organismes à but non lucratif ;

D'approuver la modification à la liste des organismes reconnus énumérés à l'annexe 1 conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'Arrondissement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.04 1239160004

RÉSOLUTION CA23 170283

AUTORISATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans l'appel à projet pour la mobilisation des acteurs et l'adoption de pistes d'actions communes dans l'élaboration



d'un plan de développement d'une communauté nourricière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.05 1239982005

RÉSOLUTION CA23 170284

CONTRAT DE SERVICES - 4 ORGANISMES - GESTION D'UN CENTRE OU PAVILLON COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser la signature d'une convention de services à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre ou d'un pavillon communautaire » pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 60 714,03 \$, toutes taxes incluses si applicables;

D'autoriser la signature d'une convention de services à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Centre Communautaire Mountain Sights pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre ou d'un pavillon communautaire », pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 60 714,03 \$, toutes taxes incluses si applicables;

D'autoriser la signature d'une convention de services à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Comité Jeunesse NDG pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre ou d'un pavillon communautaire », pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 128 528,36 \$, toutes taxes incluses si applicables;

D'autoriser la signature d'une convention de services à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Westhaven Elmhurst Community Recreation Association pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre ou d'un pavillon communautaire », pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour un montant de 89 273,82 \$, toutes taxes incluses si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1234270006

RÉSOLUTION CA23 170285

CONTRAT DE SERVICES - COMITÉ JEUNESSE NDG - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-RAYMOND

Il est proposé par Peter McQueen



appuyé par Despina Sourias

D'autoriser la signature d'une convention de services à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Comité Jeunesse NDG pour la réalisation du projet « Gestion de l'entretien sanitaire d'un centre ou d'un pavillon » au Centre communautaire de Saint-Raymond pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, pour un montant de 49 035,38 \$, toutes taxes incluses si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1234270005

RÉSOLUTION CA23 170286

CONTRAT DE SERVICES- COMITÉ JEUNESSE NDG - GESTION ADMINISTRATIVE ET SOUTIEN

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un contrat de services à Comité Jeunesse NDG, OBNL reconnu, pour un montant total de 286 739,41 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Gestion administrative et soutien » pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2024;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1234270007

RÉSOLUTION CA23 170287

CONTRAT - GROUPE THERMO-LITE INC. - RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE - PARC ROMÉO-CHARETTE

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Groupe Thermo-Lite inc., le contrat de travaux pour la réfection du réseau d'éclairage du parc Romeo-Charette de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-23-AOP-DAI-034;



D'autoriser une dépense à cette fin de 236 257,28 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 35 438,59 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 23 625,73 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 295 321,59 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1234921004

RÉSOLUTION CA23 170288

CONTRAT - GROUPE THERMO-LITE INC. - RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE - PARC PAUL-DOYON

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Groupe Thermo-Lite inc., le contrat de travaux pour la construction d'un réseau d'éclairage du parc Paul-Doyon, de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-23-AOP-DAI-031.

D'autoriser une dépense à cette fin de 98 138,11 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 14 720,72 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 9 813,81 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 122 672,63 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1234921005



RÉSOLUTION CA23 170289**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.
- PARC MACKENZIE-KING**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Shellex Groupe Conseil inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance du chantier pour le projet d'aménagement d'un terrain multisports et aménagements divers au parc Mackenzie-King, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-23-AOP-DAI-029 - LOT 1;

D'autoriser une dépense à cette fin de 599 307,19 \$, incluant toutes les taxes applicables;

D'autoriser une dépense additionnelle de 89 896,08 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 119 861,44 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 809 064,71 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Les conseillères Despina Sourias et Magda Popeanu ainsi que le conseiller Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

La conseillère Stephanie Valenzuela et le conseiller Sonny Moroz votent contre la proposition.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.06 1234921006

RÉSOLUTION CA23 170290**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.
- PARC MARTIN-LUTHER-KING**

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Peter McQueen



D'accorder à Shellex Groupe Conseil inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance du chantier pour le projet de réfection des revêtements du terrain de soccer et de la piste d'athlétisme du parc Martin Luther-King, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-23-AOP-DAI-029 - LOT 2;

D'autoriser une dépense à cette fin de 244 896,75 \$, incluant toutes les taxes applicables;

D'autoriser une dépense additionnelle de 36 734,51 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 48 979,35 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 330 610,61 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1234921007

RÉSOLUTION CA23 170291

PROLONGATION - ENTENTES DE PRÊT DE LOCAUX - 11 ORGANISMES - LE 6767

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'approuver la prolongation d'un an des onze ententes de prêts de locaux aux onze organismes à but non lucratif occupant les locaux du centre communautaire "Le 6767", le tout représentant des recettes totales de 107 462,40 \$, toutes les taxes incluses si applicables, suivants:

- 1) Association des parents de Côte-des-Neiges
 - 2) Baobab familial
 - 3) Club Ami
 - 4) Le Club de l'âge d'or « Le Dragon d'or »
 - 5) Communauté vietnamienne au Canada région Montréal
 - 6) Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC CDN)
 - 7) Femmes du monde à Côte-des-Neiges
 - 8) Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI)
 - 9) Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV)
 - 10) Centre de Ressources de la communauté noire
 - 11) Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
-



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1218159002

RÉSOLUTION CA23 170292

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - LA MAISON DE JEUNES DE LA CÔTE-DES-NEIGES INC.

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière de 47 301,16 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'OBNL reconnu, Maison de jeunes de la Côte-des-Neiges, Inc., pour la réalisation du projet « Programme de soutien à l'animation de loisirs: Volet Maison de jeunes », pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1234270004

RÉSOLUTION CA23 170293

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 13 ORGANISMES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 14 655 \$;

Organisme	Montant et Donateur
Scout du Montréal métropolitain (456123) 1147600986	TOTAL: 816 \$
C.P 89021 CSP Malec Montréal, QC, H9C 2Z3	Gracia Kasoki Katahwa: 100 \$
Anna Staub	Magda Popeanu: 300 \$
	Peter McQueen: 416 \$



Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges 1143965292 6767, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal, QC H3S 2B6 Tasnim Rekik	TOTAL: 245 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 145 \$ Sonny Moroz: 100 \$
Radio communautaire francophone de Montréal Inc. 1145864188 2, rue Sainte-Catherine Est #201 Montréal, QC, H2X 2S6 Jeanne Doré	TOTAL: 1 000 \$ Magda Popeanu: 1 000 \$
Les Optimistes du 5250 Gatineau 1142561670 5250, avenue. Gatineau #117 Montréal, QC H3T 1Z9 Ahmed Drissi	TOTAL: 1 500 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 200 \$ Magda Popeanu: 1 300 \$
Âge d'or St-Raymond 1142658153 (voir 131814) 5575, rue Saint-Jacques, #1 Montréal, QC H4A 3R6 Luciana Perciballi	TOTAL: 616 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 200 \$ Peter McQueen: 416 \$
L'envol des femmes - Women on the rise 1148762306 6897, avenue Somerled, Montréal, QC H4V 1V2 Nadine Collins	TOTAL: 1 500 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 500 \$ Despina Sourias: 1 000 \$
FAMAS 1147663737 4708, avenue Van Horne Montréal, QC H3W 1H7 Romeo Remigio	TOTAL: 700 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 200 \$ Sonny Moroz: 500 \$
L'Association antiguaise et Barbuda de Montréal inc. 114 444 1269 183, succ. Snowdon Montréal, QC H3X 3T4 Erene Anthony PRO	TOTAL: 600 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 200 \$ Sonny Moroz: 400 \$



Dépôt alimentaire NDG 1161410866 6450, avenue Somerled Montréal, QC Julie Kourakos	TOTAL: 1 300 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 300 \$ Despina Sourias: 1 000 \$
Jeunesse Loyola 1147405402 3757, avenue Prud'homme, Bureau 100 Montréal, QC H4A 3H8 Christine Richardson	TOTAL: 1 200 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 200 \$ Despina Sourias: 1 000 \$
FAMAS 1147663737 4708, avenue Van Horne Montréal, QC H3W 1H7 Romeo Remigio	TOTAL: 600 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 200 \$ Sonny Moroz: 400 \$
Conseil communautaire NDG 1142718700 5964, avenue Notre-Dame de Grâce Montréal, QC, Halah Al-Ubaidi	TOTAL: 781 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 300 \$ Despina Sourias: 481 \$
Conseil communautaire NDG 1142718700 5964, avenue Notre-Dame de Grâce Montréal, QC, Halah Al-Ubaidi	TOTAL: 716 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 300 \$ Peter McQueen: 416 \$
Les doyens philippins unis du Québec 1144976181 6342, avenue Trans Island Montréal, QC H3W3B6 Gerry Danzil	TOTAL: 1 481 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 500 \$ Sonny Moroz: 981 \$
Association des locataires de l'habitation Isabella 1146379889 999-4550, avenue Isabella Montréal, QC H3T2A2 Lidi Costache	TOTAL: 1 600 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 300 \$ Magda Popeanu : 1 300 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1234570017



RÉSOLUTION CA23 170294**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - BRIGADE DE NEIGE**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière non récurrente de 10 000,00 \$ incluant les taxes si applicables, au Carrefour jeunesse-emploi Côte-des-Neiges, pour la réalisation du projet « Brigade neige », pour la période du 7 décembre 2023 au 30 avril 2024, et autoriser la signature d'une convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière non récurrente de 15 000,00 \$ incluant les taxes si applicables, au Carrefour jeunesse-emploi Notre-Dame-de-Grâce, pour la réalisation du projet « Brigade neige », pour la période du 7 décembre 2023 au 30 avril 2024, et autoriser la signature d'une convention à cette fin;

D'autoriser une dépense à cette fin de 25 000,00 \$, incluant les taxes si applicables

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1235284009

RÉSOLUTION CA23 170295**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - 3 ORGANISMES - SERVICES EN SPORT ET LOISIR**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière à trois OBNL reconnus, totalisant 68 290 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour assurer une offre de services en sport et en loisir sportif, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

D'approuver les projets de conventions à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1239670002

RÉSOLUTION CA23 170296

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - 4 ORGANISMES

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière à l'OBNL reconnu Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce Inc., totalisant 63 654 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Programme de soutien à l'animation de loisirs », pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et approuver les projets de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière à l'OBNL reconnu Club de plein air, totalisant 91 130,74 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Programme de soutien à l'animation de loisirs », pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et approuver les projets de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière à l'OBNL reconnu Jeunesse Loyola, totalisant 137 624,76 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Programme de soutien à l'animation de loisirs », pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et approuver les projets de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière à l'OBNL reconnu Maison de jeunes de la Côte-des-Neiges, Inc., totalisant 60 753,82 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Programme de soutien à l'animation de loisirs », pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et approuver les projets de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1234270001

RÉSOLUTION CA23 170297**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - 2 ORGANISMES**

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière à l'OBNL reconnu À deux mains Inc., totalisant 129 501,10 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Programme de soutien à l'animation de loisirs: Volet J-2000 », pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière à l'OBNL reconnu Maison de jeunes de la Côte-des-Neiges, Inc., totalisant 134 656,50 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Programme de soutien à l'animation de loisirs: Volet J-2000 », pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et approuver le projet de convention à cette fin;



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1234270003

RÉSOLUTION CA23 170298

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - 4 ORGANISMES - PROGRAMME D'ANIMATION

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une contribution financière à Westhaven Elmhurst Community Recreation Association, totalisant 39 234,20 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Programme d'animation d'un pavillon » pour le centre Westhaven, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière à Centre communautaire Mountain Sights, totalisant 32 822,12 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Programme d'animation d'un centre » pour le communautaire Mountain Sights, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière à Comité Jeunesse NDG, totalisant 55 420,36 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Programme d'animation d'un centre » pour le Centre communautaire Saint-Raymond, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière à Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges, totalisant 48 175,47 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Programme d'animation d'un centre » pour le Centre Appleton et le Pavillon Nelson-Mandela, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1234270008

RÉSOLUTION CA23 170299

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - 10 ORGANISMES - PROGRAMME PRÉVENTION MONTRÉAL

Il est proposé par Despina Sourias



appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière maximale totalisant 983 114 \$ à 10 organismes de l'arrondissement, pour une période de 28 mois, débutant le 1^{er} septembre 2023 et se terminant le 31 décembre 2025, dans le cadre de Prévention Montréal, comme suit :

Organismes	Projets	Axe d'intervention	Total
Association des parents de Côte-des-Neiges	Papa, maman, Allô je suis là !	1	85 081 \$
Parents engagés pour la petite enfance	Favoriser l'alphabétisation précoce par le jeu	1	63 500 \$
Auberge Shalom pour femmes	Prévenir la violence entre partenaires intimes par la sensibilisation aux relations saines et égalitaires	2	100 000 \$
Baobab Familial	BaoJeunes: S'engager ensemble pour les jeunes, les familles et la communauté	1	90 276 \$
Fondation de la Visite	De la Visite et Prévention Montréal	1	61 500 \$
Les Amis de la montagne	Camp de jour sur le Mont Roy	1	4 608 \$
Clinique juridique du Grand Montréal	Service d'accompagnement des jeunes judiciairisés	2	199 569 \$
Centre de ressource de la communauté noire	Au courant pour mieux agir	1	120 000 \$
Carrefour jeunesse emploi Notre-Dame-de-Grâce	C.A.R.E	2	58 580 \$
Carrefour jeunesse emploi Notre-Dame-de-Grâce	S.O.I.R	2	200 000 \$

D'approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1238159011

RÉSOLUTION CA23 170300

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - 2 ORGANISMES - PROGRAMMATION HIVERNALE



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'accorder des contributions financières totales de 9 800 \$, toutes taxes incluses si applicables, à deux organismes reconnus, soit 4 000 \$ à Club de plein air NDG et 5 800 \$ à la Corporation de développement communautaire de la Côte-des-Neiges pour la tenue d'événements qui se dérouleront le 10 février et le 1^{er} mars 2024 dans le cadre de la programmation hivernale extérieure dans l'arrondissement;

D'autoriser la signature des conventions à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1239669003

RÉSOLUTION CA23 170301

CONTRAT DE SERVICE - SOCENV - ÉVICTIONS

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'approuver la signature d'une convention de service entre l'arrondissement et la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour réaliser un projet visant la gestion humanitaire et environnementale des biens disposés en bordure de rue lors d'une éviction, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

D'autoriser à cette fin une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, et de constituer une réserve de 19 545,75 \$, taxes incluses, pour les évictions dépassant le nombre initialement prévu (100);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1239980002

RÉSOLUTION CA23 170302

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - LOISIRS SPORTIFS CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu



D'accorder une contribution financière à Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, un OBNL reconnu, totalisant 4 361 378,14 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet « Programme de soutien au fonctionnement en sports, loisirs et activités communautaires », pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

D'autoriser la signature de la convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.19 1239669002

RÉSOLUTION CA23 170303

ENTENTES DE PRÊT DE LOCAUX - 4 ORGANISMES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges pour des locaux multiples situés au 6585, chemin de la Côte-des-Neiges (Le centre Appleton), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, en considération d'un loyer total annuel de 60 274,44 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs;

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme la cafétéria communautaire MultiCaf pour des locaux multiples situés au 6585, chemin de la Côte-des-Neiges (Le centre Appleton), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 à titre gratuit, pour la réalisation d'activités en développement social, communautaires et de loisirs;

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme le Relais Côte-des-Neiges pour le local 100, situé au 6600, avenue Victoria (Le centre communautaire Abe-Limonchik), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, en considération d'un loyer total annuel de 15 870,96 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs;

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme le Centre des aînés Côte-des-Neiges pour le local 101, situé au 6600, avenue Victoria (Le centre communautaire Abe-Limonchik), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, en considération d'un loyer total annuel de 15 057,36 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs;

Déposer ces revenus locatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.20 1234270009

RÉSOLUTION CA23 170304

ENTENTE DE SERVICES - COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'approuver une entente de services entre l'arrondissement et le Collège Jean-de-Brébeuf, afin de rendre les installations du Collège accessibles à la population de l'arrondissement pour une période minimale de dix ans, débutant le 1^{er} septembre 2025, d'une valeur de 175 000 \$ plus taxes, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur suite à la rénovation majeure de l'aréna du Collège, maintenant nommé aréna Pierre-Péladeau;

D'autoriser la signature de l'entente à cette fin.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1239669004

RÉSOLUTION CA23 170305

OFFRE AU CONSEIL MUNICIPAL - RÉFECTION MINEURE DE TROTTOIRS

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'alinéa 2 de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge, par l'Arrondissement, de la coordination et de la réalisation des travaux de réfection mineure de trottoirs dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR), là où requis, sur diverses rues du réseau artériel administratif de la ville (RAAV) dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (RMATA-2024) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-TP-006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1238241005

RÉSOLUTION CA23 170306



MODIFICATION - DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - RÉDUCTION DU MONTANT

ATTENDU QUE l'objet des règlements énumérés à l'annexe A, jointe à la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de l'emprunt;

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

QUE soient modifiés chacun des règlements énumérés à l'annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne "Ville Emprunt (b)" de l'annexe;

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe A;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ET

ATTENDU QU'il y a également lieu d'abroger, parce que jugée non conforme, la résolution CA22 170292 adoptée par conseil d'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à sa séance du 7 novembre 2022, laquelle visait à annuler les soldes résiduels des règlements d'emprunt numéros RCA13 17207, RCA15 17258, RCA15 17260 (dossier décisionnel 1227078009);

QUE soit abrogée la résolution CA22 170292 adoptée par conseil d'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à sa séance du 7 novembre 2022.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1236460004



RÉSOLUTION CA23 170307**ACCEPTATION - SOMME COMPENSATOIRE - FRAIS DE PARC**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accepter le versement d'une somme compensatoire de 89 000 \$ relative à des frais de parc, pour le lot projeté 6 473 764 (partie du lot 2 172 947), situé sur le côté est de l'avenue de Stirling, au sud du chemin de la Côte Sainte-Catherine, dans le cadre d'une opération cadastrale de morcellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1231389003

RÉSOLUTION CA23 170308**ORDONNANCES - ÉVÉNEMENT - LE COIN DES FÊTES**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276, art. 515), l'ordonnance OCA23 17055 jointe à la présente permettant des enseignes temporaires, du 8 au 10 décembre 2023 et du 15 au 17 décembre 2023 pour *Le coin des fêtes*, à certaines conditions;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance OCA23 17056 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 8 au 10 décembre 2023 et du 15 au 17 décembre 2023 pour *Le coin des fêtes*, à certaines conditions.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1239943010

RÉSOLUTION CA23 170309**ORDONNANCES - PROMOTION COMMERCIALE - LES GENS D'AFFAIRES DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE BIZ NGD**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen



D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance OCA23 17057 jointe à la présente permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de ces ordonnances, du 15 décembre au 17 décembre 2023 pour la promotion commerciale de BIZ-NDG, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce* (01-276, art. 515), l'ordonnance OCA23 17058 jointe à la présente permettant des enseignes temporaires, du 15 décembre au 17 décembre 2023 pour la promotion commerciale de BIZ-NDG, à certaines conditions;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance OCA23 17059 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 15 décembre au 17 décembre 2023 pour la promotion commerciale de BIZ-NDG, à certaines conditions;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance OCA23 17060 jointe à la présente permettant aux commerçants opérant des camions de cuisine de rue, faisant partie de l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ), de vendre de la nourriture et des boissons non alcoolisées, du 15 décembre au 17 décembre 2023 pour la promotion commerciale de BIZ-NDG, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1239943011

RÉSOLUTION CA23 170310

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Sonny Moroz

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 décembre 2023 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA23 17061, OCA23 17062 et OCA23 17063 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1237397009

RÉSOLUTION CA23 170311

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA23 17391



ATTENDU QUE le projet de règlement RCA23 17391 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de définir et d'encadrer les établissements d'hébergement touristique a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 octobre 2023, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement RCA23 17391 a été tenue le 24 octobre 2023, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA23 17391 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de définir et d'encadrer les établissements d'hébergement touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1236290016

RÉSOLUTION CA23 170312

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA23 17393

ATTENDU QUE le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis le Règlement RCA23 17393 sur les tarifs (exercice financier 2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1233408006



RÉSOLUTION CA23 170313**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA23 17394**

ATTENDU QUE le règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024 a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA23 17394 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1236954007

RÉSOLUTION CA23 170314**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA 23 17395**

ATTENDU QUE l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil municipal peut approuver le budget d'une société de développement commerciale, après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements;

ATTENDU QUE le conseil municipal, lors de son assemblée du 25 août 2003, a adopté le *Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial* (03-108);

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement lors de son assemblée du 27 juin 2017 a autorisé la constitution de la Société de développement commerciale Expérience Côte-des-Neiges;

ATTENDU QUE le règlement sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenu le 6 novembre 2023, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'un changement a été apporté à l'article 3 du projet de règlement déposé à la séance du conseil du 6 novembre 2023, à savoir que le taux de cotisation, qui était de 0,806804 \$ le pied carré, a été modifié pour être fixé à 0,828312 \$ le pied carré.;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA23 17395 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1239943009

RÉSOLUTION CA23 170315

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA23 17396

ATTENDU QUE le règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 270 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation et d'agrandissement du centre sportif Trenholme (RCA22 17366) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 9 530 000 \$ a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement d'emprunt RCA23 17396 modifiant le *Règlement autorisant un emprunt de 8 270 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation et d'agrandissement du centre sportif Trenholme* (RCA22 17366) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 9 530 000 \$.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1236460005

RÉSOLUTION CA23 170316

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA23 17397



ATTENDU QUE le règlement autorisant un emprunt de 7 647 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de réparations mineures de trottoirs et de mesures d'apaisement de la circulation a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement d'emprunt RCA23 17397 autorisant le financement de 7 647 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de réparations mineures de trottoirs et de mesures d'apaisement de la circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1236460003

RÉSOLUTION CA23 170317

AVIS DE MOTION

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), afin d'augmenter la contribution des projets particuliers à la qualité des milieux de vie;

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA23 17398

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA23 17398 modifiant le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017), afin d'augmenter la contribution des projets particuliers à la qualité des milieux de vie;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1236290038

RÉSOLUTION CA23 170318

AVIS DE MOTION



Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02 17009) afin de se conformer à la Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (PL69) en plus d'optimiser l'évaluation des projets de démolition;

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA23 17399

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA23 17399 modifiant le *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02 17009) afin de se conformer à la Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (PL69) en plus d'optimiser l'évaluation des projets de démolition;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1236290037

RÉSOLUTION CA23 170319

ADOPTION - PROJET PARTICULIER PP-138

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-138 autorisant la subdivision d'un logement pour l'immeuble situé au 3400, avenue Ridgewood a été adopté à la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 17 octobre 2023 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 24 octobre 2023, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023, conformément aux articles 145.38 et 128 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-138 autorisant la subdivision d'un logement pour l'immeuble situé au 3400, avenue



Ridgewood, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 2 174 930 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger à l'article 136.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin d'autoriser la subdivision d'un logement, et ce, aux conditions prévues à la présente résolution.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

3. La subdivision de logement doit être effectuée dans l'appartement #38 situé au dernier étage de l'immeuble.

4. La subdivision de logement doit permettre de créer deux logements d'un minimum de trois chambres.

5. Le projet est assujéti à la délivrance d'un permis de transformation, et ce conformément à l'article 32 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018).

CHAPITRE IV

DÉLAIS DE RÉALISATION

6. Les travaux visés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution. À défaut, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1236290028

RÉSOLUTION CA23 170320

PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-139

Il est proposé par Sonny Moroz



appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-139 visant à autoriser l'occupation et l'aménagement d'un espace vert transitoire pour les lots situés au 4636-4670, boulevard Décarie, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une assemblée publique de consultation.

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 2 087 324, 2 087 325, 2 087 326 et 2 087 327 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger aux articles 123 et 338.3, alinéa 2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin d'autoriser les usages et constructions sur le territoire d'application, et ce, aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, lors de la délivrance d'un permis de construire, le projet n'est pas assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 17379). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

4. Seuls les usages de la catégorie E.1 (1) sont autorisés sur le projet transitoire.
- a. La municipalité ne pourra conclure une entente qu'avec un, plusieurs ou un regroupement d'organismes à but non lucratif afin d'assurer tous les aspects de la gestion et la promotion du jardin communautaire et des serres;
 - b. Aucune vente commerciale in situ n'est autorisée.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1236290039



RÉSOLUTION CA23 170321**NOMINATION ET RENOUELEMENT DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

De nommer, au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de 2 ans, soit du 4 décembre 2023 au 4 décembre 2025 :

- Jean B. Dufresne, membre titulaire du comité;
- Mark Calce, membre titulaire du comité;
- Jacqueline Manuel, membre titulaire du comité;
- Sophie Wilkin, membre suppléante du comité;
- Rana Hatmal, membre suppléante du comité;

De renouveler, pour une période de 2 ans, soit du 4 décembre 2023 au 4 décembre 2025, les mandats respectifs de :

- Magda Popeanu, présidente et membre titulaire du comité;
- Despina Sourias, présidente substitut et membre suppléante du comité;
- Sonny Moroz, président substitut et membre suppléant du comité;
- Khalil Diop, membre titulaire du comité;
- Isabelle Dumas, membre titulaire du comité;
- Meredith Nana-Lelièvre, membre titulaire du comité;
- Eliza Rudkowska, membre suppléante du comité;
- Pilar Mora, membre suppléante du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1236290036

RÉSOLUTION CA23 170322**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - OCTOBRE 2023**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses du mois d'octobre 2023.

60.01 1237479009



L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 0 heures 05.

Gracia Kasoki Katahwa
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves, avocate
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA23 170275 à CA23 170322 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

